

"Après La Haye: les équivoques qui subsistent" dans Europe (8 décembre 1969)

Légende: Dans son éditorial du 8 décembre 1969, Emanuele Gazzo, rédacteur en chef de l'Agence Europe, tire un bilan mitigé du sommet européen de La Haye des 1er et 2 décembre 1969 en ce qui concerne la définition de nature même de l'Europe en construction.

Source: Europe. Agence internationale d'information pour la presse. dir. de publ. Riccardi, Lodovico ; Réd. Chef Gazzo, Emanuele. 08.12.1969, n° 466. Bruxelles.

Copyright: (c) Agence Europe S.A.

URL: [http://www.cvce.eu/obj/"apres_la_haye_les_equivoques_qui_subsistent"_dans_europe_8_decembre_1969-fr-90912cb8-b09f-4117-a57e-3f6e5c14fc02.html](http://www.cvce.eu/obj/)

Date de dernière mise à jour: 16/09/2012

Après La Haye: les équivoques qui subsistent

L'accord de La Haye a été possible, nous l'avons déjà dit, parce qu'un climat de confiance a pu être établi. Confiance qui s'entoure de prudence, mais dont on voit cependant déjà le fruit dans un déroulement plus "politique" des débats sur les grands problèmes à trancher.

Confiance et prudence car, et cela aussi nous l'avons dit et nous le répétons, toutes les équivoques ne sont pas dissipées. Certaines sont voulues et peut-être nécessaires, pour permettre des transitions difficiles. N'insistons pas.

L'équivoque principale porte sur la notion même d'Europe. Quelle est l'Europe que l'on veut construire, quelle est sa nature: c'est cela que l'on ne sait toujours pas. S'agirait-il, comme certains le prétendent, d'un problème de doctrine, dont les «réalistes» se passent aisément? Ce n'est pas entièrement vrai, car lorsqu'on devra prendre les grandes options politiques ces problèmes reviendront et on ne pourra pas les éluder.

Un des aspects essentiels de cette équivoque fondamentale concerne les institutions. Veut-on construire une Europe qui aille vers une unité effective et irréversible, comme on dit, et qui par conséquent ne peut se baser que sur des institutions propres (ce qui implique l'acceptation même progressive, et même limitée, d'une certaine supranationalité) ou bien veut-on promouvoir une coopération qui serait le résultat d'une convergence d'intérêts (et qui peut être toujours remise en cause)?

Les textes adoptés à La Haye ne permettent pas de répondre d'une manière claire. Nous constatons, en effet, que dans le paragraphe 3 on indique que «jamais peut-être des Etats indépendants n'ont poussé plus loin leur coopération». Ceci veut dire évidemment que l'Europe actuelle, la Communauté telle qu'elle est, est le fruit de la coopération d'Etats indépendants. Mais on ne peut pas négliger cette allusion au fait que cette coopération est allée très loin. c'est-à-dire qu'elle pourrait changer, ou avoir changé, de nature. D'autant plus que dans ce même paragraphe on parle, non seulement de caractère irréversible de ce qui a été fait, mais de «préparer les voies d'une Europe unie». Par ailleurs, si nous poursuivons la lecture, nous trouvons que le paragraphe 4 contient une allusion importante aux «finalités politiques» de la Communauté (ces finalités politiques dont M. Debré niait récemment l'existence). Immédiatement après, comme pour faire contrepoids, on parle d'une Europe «regroupant des Etats qui, dans leurs diversités nationales, sont unis dans leurs intérêts essentiels».

Les contradictions, plus ou moins nuancées, se multiplient. On parle plusieurs fois, dans le communiqué, d'harmonisation et de coopération. Mais on y parle également, au par. 8 de «processus d'intégration», et dans ce même paragraphe, on préconise une politique économique et monétaire commune, ce qui va bien au-delà du texte même du Traité de Rome.

M. Léo Hamon, en répondant à certaines questions qui lui étaient posées à Radio Luxembourg, a dit: «Vous voulez la revanche de l'esprit de 1952-53 sur la réalité de 1969; fort heureusement, il y a d'autres nourritures à l'espérance européenne: la conscience de la nécessaire convergence entre des nations qui demeurent elles-mêmes, mais qui ont des intérêts communs, des intérêts économiques, des intérêts sociaux, des intérêts technologiques, la volonté de rendre plus habitable pour l'homme le Marché Commun et aussi la volonté de peser politiquement dans le monde. Ce ne sont pas les institutions qui créent une politique commune, ce sont des volontés politiques rencontrées qui permettent une coopération et le reste ne vient que par surcroît». Voici donc une interprétation officielle et qui ne fait que confirmer que l'équivoque subsiste.